

**DOCUMENT DE POSITION DE LA CHINE  
POUR LA 72<sup>e</sup> SESSION DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

**I. Rôle de l'ONU**

Actuellement, la situation internationale traverse des changements profonds et complexes. Il y a un large soutien pour un monde multipolaire et la démocratisation des relations internationales. La mondialisation économique et l'informatisation de la société transforment profondément le monde. Et l'interdépendance des pays s'accroît davantage. Dans le même temps, la communauté internationale fait toujours face à de multiples défis. Les menaces sécuritaires conventionnelles et non conventionnelles s'entremêlent. L'écart de développement entre le Nord et le Sud demeure criant et les mécanismes de gouvernance mondiale restent à améliorer.

L'ONU est l'organisation internationale intergouvernementale la plus universelle, la plus représentative et qui a la plus grande autorité. Les buts et principes de la *Charte des Nations Unies* constituent la pierre angulaire des relations internationales contemporaines. L'ONU, plateforme importante pour la préservation de la paix mondiale, la promotion du développement commun et la recherche de la coopération mutuellement bénéfique, porte le souhait ardent des peuples de construire, dans un esprit de consultations amples, d'engagement commun et de bénéfice partagé, un nouveau modèle de relations internationales axé sur la coopération gagnant-gagnant et de bâtir une communauté de destin pour l'humanité. Régler les problèmes et les défis planétaires nécessite les efforts conjoints de tous les États membres. Dans le contexte actuel, l'ONU devra continuer à jouer son rôle central dans les affaires internationales, suivre la tendance de notre époque, se mettre à l'écoute de tous les peuples, rassembler les différents pays et les guider vers la réalisation de la paix durable, du développement et de la prospérité.

**II. Réforme de l'ONU**

La Chine soutient l'engagement de l'ONU pour avancer sans cesse avec son temps, renforcer, par la réforme, ses capacités à coordonner les efforts des différents pays face aux défis planétaires afin de mieux répondre aux attentes de la communauté internationale, et accroître le droit à la parole des pays en développement dans les affaires internationales. La réforme doit être

multidimensionnelle et menée de manière équilibrée dans les trois domaines majeurs que sont la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Elle doit notamment permettre d'aboutir à des résultats positifs dans le domaine du développement qui touche aux intérêts fondamentaux des nombreux pays en développement.

La Chine soutient la réforme du Conseil de Sécurité pour qu'il puisse mieux remplir les missions confiées par la *Charte des Nations Unies*. La réforme doit permettre en priorité d'accroître la représentation et le droit à la parole des pays en développement au Conseil de Sécurité et de donner plus de possibilités aux pays petits et moyens d'y siéger et de participer à la prise de décisions. Étant donné que cette réforme concerne l'avenir de l'ONU et les intérêts vitaux de tous les États membres, il faut continuer de mener de larges consultations démocratiques pour trouver une solution globale qui tienne compte des préoccupations et des intérêts des différentes parties. La Chine est prête à travailler avec les autres parties pour faire avancer la réforme dans un sens favorable à la préservation des intérêts de long terme de l'ONU et de l'unité des États membres.

### **III. Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**

Aujourd'hui, la lutte internationale contre le terrorisme a fait des avancées encourageantes, sans pour autant arriver à changer radicalement la situation de la multiplicité des actes terroristes. La lutte antiterroriste reste complexe et fragile au niveau international. Combattre la menace terroriste demeure une tâche difficile pour la gouvernance sécuritaire mondiale.

La Chine s'oppose au terrorisme sous toutes ses formes. La lutte contre le terrorisme nécessite une approche intégrée qui s'attaque tant à ses manifestations qu'à ses racines. La communauté internationale doit, conformément aux buts et principes de la *Charte des Nations Unies*, continuer à renforcer la coopération antiterroriste et appliquer intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité et la *Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*. La Chine s'oppose au « deux poids, deux mesures » sur cette question, et estime qu'il ne faut pas associer le terrorisme à un pays, une ethnie ou une religion particuliers. L'ONU et son Conseil de Sécurité doivent jouer un rôle central de coordination dans la coopération internationale contre le terrorisme, et travailler sans cesse à consolider les consensus, à renforcer la coordination et à créer une plus grande synergie des efforts mondiaux contre le terrorisme. La Chine soutient le renforcement de la coordination et de la coopération de la communauté internationale pour couper les groupes terroristes de leurs sources de financement et de leurs appuis extérieurs.

La propagation de l'idéologie terroriste et des idées extrémistes via Internet et les réseaux sociaux entraîne dans les différents pays une montée rapide de la menace terroriste endogène, et pèse lourdement sur la sécurité et la stabilité de la communauté internationale. Il est urgent pour les différentes parties d'endiguer résolument cette tendance, d'élaborer des règles et des lignes directrices, de renforcer la coopération internationale et de combattre vigoureusement le cyberterrorisme.

#### **IV. Opérations de maintien de la paix de l'ONU**

Les opérations de maintien de la paix sont pour l'ONU un moyen important de préserver la paix et la sécurité internationales. La Chine soutient l'accomplissement des mandats des opérations de maintien de la paix dans le respect des principes directeurs du consentement des parties, de l'impartialité et du non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat. Elle soutient également une réforme raisonnable et nécessaire des opérations de maintien de la paix sur la base d'un large consensus des États membres pour qu'elles s'adaptent aux exigences de l'époque et se développent sans cesse à force d'innovation. La Chine salue les efforts déployés dans ce sens par le Secrétaire général António Guterres et les parties concernées. Elle estime que la réforme doit notamment permettre à ces opérations de mieux préserver la stabilité des pays concernés, d'accompagner leurs efforts pour faire avancer le processus politique et de bien protéger la sécurité des Casques bleus. La Chine est prête à engager des discussions approfondies avec les autres États membres et les parties concernées pour parvenir à un projet de réforme qui tienne compte des préoccupations de tous.

#### **V. Sécurité de l'information et cybersécurité**

Le cyberspace est un espace commun pour l'humanité et son avenir doit être pris en main par l'ensemble des pays du monde. Les pays doivent renforcer la concertation, élargir la convergence de vues et approfondir la coopération, afin de bâtir ensemble une communauté de destin dans le cyberspace. Les différentes parties doivent observer le droit international et les principes fondamentaux régissant les relations internationales basés sur les buts et principes de la *Charte des Nations Unies*, respecter la souveraineté des autres pays, lutter contre la cyberguerre et la course aux armements dans le cyberspace, s'opposer à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, à la violation de la vie privée des citoyens et à l'atteinte aux intérêts des autres pays par le biais d'Internet, et s'assurer que le cyberspace soit mis au service du développement social et économique, de la paix et de la stabilité internationales et du bien-être de l'humanité. L'urgence est d'élaborer, dans le cadre de l'ONU et dans le respect des principes de la paix, de la souveraineté, de la

gouvernance partagée et du bénéfice pour tous, des normes internationales en matière de cyberspace universellement acceptables et des instruments juridiques internationaux relatifs à la lutte contre la cybercriminalité et le cyberterrorisme, en vue de construire ensemble un cyberspace où règnent la paix, la sécurité, l'ouverture, la coopération et l'ordre, et de bâtir un système de cybergouvernance internationale qui soit multilatéral, démocratique et transparent.

La Chine attache une haute importance au rôle majeur de l'ONU dans le domaine de la cybersécurité, et participe de manière constructive et approfondie aux processus relatifs au cyberspace dans le cadre de l'ONU. Elle continuera à soutenir le rôle central de l'ONU dans la préservation de la cybersécurité internationale, l'établissement de l'ordre et l'élaboration des règles internationales dans le domaine du cyberspace.

## **VI. Question des réfugiés et des migrations**

La question des réfugiés a des causes multiples et complexes et trouve son origine dans l'instabilité régionale et les inégalités de développement. La Chine est toujours d'avis que pour résoudre ce problème, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée permettant de s'attaquer tant à ses manifestations qu'à ses causes profondes. La communauté internationale est appelée à renforcer la coopération pour garantir la survie, la sécurité et la dignité fondamentale des réfugiés et atténuer les crises humanitaires, et aussi et surtout à redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes de fond en s'attachant au règlement pacifique des différends, en travaillant à éviter de nouveaux troubles et conflits et en prenant des mesures effectives pour soutenir le rétablissement de la paix et de la stabilité et le développement économique dans les régions en proie aux conflits et à la guerre, de sorte à créer des conditions favorables au retour des réfugiés dans leurs foyers.

La Chine entend prendre une part active aux négociations concernant le *Pacte mondial sur les réfugiés* et estime qu'il faut les faire avancer de manière progressive en valorisant pleinement le rôle prépondérant des États membres, en maintenant le canal principal que sont les Nations Unies et en respectant les principes de la coopération internationale et des consultations amicales. En ce qui concerne le partage des responsabilités, il faut prendre pleinement en compte les tenants et les aboutissants de la question des réfugiés, les conditions nationales et la capacité d'accueil de chaque pays et d'autres facteurs.

La Chine estime qu'il convient de voir les migrations du point de vue du développement, de reconnaître le rôle d'impulsion qu'elles jouent pour le développement et de renforcer la coopération pragmatique entre les pays

d'origine, de transit et de destination pour partager ensemble les dividendes du développement générés par les migrations dans le monde. Il est nécessaire d'élargir les canaux légaux de migration, de faciliter l'intégration des migrants dans la société d'accueil, d'éliminer la discrimination et la xénophobie à l'encontre des migrants, de lutter ensemble contre le trafic d'êtres humains, l'immigration clandestine et d'autres formes de criminalité organisée et, en même temps, d'aider les pays en développement à développer l'économie pour réduire les migrations forcées.

La Chine entend participer activement avec les autres parties aux négociations sur le pacte mondial sur les migrations et contribuer, comme par le passé, à la promotion d'une circulation ordonnée de personnes dans le monde et à la réalisation du développement et de la prospérité partagés des différents pays.

## **VII. Dossiers d'actualité régionaux**

### **1. Situation dans la Péninsule coréenne**

La Chine souligne l'impératif de réaliser la dénucléarisation de la Péninsule coréenne, de préserver la paix et la stabilité dans la Péninsule et de régler les problèmes par le dialogue et les consultations. Le dialogue et les consultations représentent la seule voie valable pour résoudre les questions concernées dans la Péninsule, et les Pourparlers à Six constituent une plateforme réaliste et efficace pour régler de manière équilibrée les préoccupations des uns et des autres et réaliser la dénucléarisation de la Péninsule. La Chine est fermement contre la guerre et le chaos dans la Péninsule et appelle instamment les parties concernées à s'abstenir de tout propos ou acte susceptible d'aggraver les tensions et les divergences et à œuvrer activement ensemble pour l'apaisement de la situation et la reprise du dialogue en vue d'une relance rapide des Pourparlers à Six. La Chine appelle à une application intégrale et complète des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité. Elle s'oppose à l'adoption de sanctions unilatérales hors du cadre des résolutions du Conseil de Sécurité et surtout à la pratique de la « *long-arm jurisdiction* » basée sur la législation nationale contre des individus et des entités des pays étrangers.

Le règlement définitif des questions concernées dans la Péninsule passe par une approche globale et bien adaptée. La Chine, en prenant en compte les préoccupations des différentes parties et la réalité de la Péninsule, a proposé l'initiative « double suspension », à savoir la suspension des programmes nucléaire et balistique par la RPDC et la suspension des manœuvres militaires conjointes de grande ampleur par les États-Unis et la République de Corée, et l'approche « à double voie », qui consiste à réaliser en parallèle la dénucléarisation et la mise en place d'un mécanisme de paix dans la Péninsule.

La Chine espère ouvrir par là un chemin réaliste vers le règlement des questions dans la Péninsule.

La Chine s'oppose à ce que les forces extérieures renforcent leur déploiement et leur présence militaires dans la région sous prétexte de répondre aux programmes nucléaire et balistique de la RPDC. Le déploiement du système THAAD dans la Péninsule porte gravement atteinte aux intérêts stratégiques et sécuritaires de la Chine et d'autres pays de la région et n'aide pas à réaliser l'objectif de la dénucléarisation de la Péninsule ni à assurer la paix et la stabilité dans la région. La Chine s'y oppose et exhorte les pays concernés à cesser immédiatement et à annuler ce déploiement.

## **2. Afghanistan**

La Chine soutient résolument la reconstruction de la paix et le développement en Afghanistan, encourage l'Afghanistan à jouer un rôle accru dans la promotion de l'intégration économique et de l'interconnexion régionales et entend élargir la coopération pragmatique avec l'Afghanistan dans le cadre de l'initiative « Ceinture et Route ». Elle accorde un appui ferme et constant au processus de réconciliation « des Afghans et conduit par les Afghans », considère la réalisation d'une réconciliation politique large et inclusive comme la seule issue de la question de l'Afghanistan, et appelle les Taliban afghans à participer au plus tôt au processus de réconciliation. Elle espère que les mécanismes internationaux sur la question de l'Afghanistan accroîtront leurs coordination et coopération pour aider ensemble ce pays à renouer rapidement avec la paix, la stabilité et le développement.

## **3. Processus de paix au Moyen-Orient**

La question de Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient. La Chine soutient la création par le peuple palestinien d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain sur la base des frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est comme capitale et appuie une plus grande participation de la Palestine aux affaires internationales en tant qu'État. Les parties concernées de la question du Moyen-Orient doivent régler adéquatement leurs différends par des moyens politiques et diplomatiques et sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, du principe de « la terre contre la paix », de l'« Initiative de paix arabe » et de la « Feuille de route » pour la paix au Moyen-Orient. La Chine soutient un rôle accru de l'ONU et de son Conseil de Sécurité sur la question du Moyen-Orient.

La Chine reste en communication avec la Palestine, Israël et les autres parties concernées. Il y a quelques temps, le Président chinois Xi Jinping a

avancé une proposition en quatre points sur le règlement de la question de Palestine : promouvoir avec détermination le règlement politique basé sur la « solution à deux États » ; s'attacher au concept de sécurité commune, intégrée, coopérative et durable ; mieux coordonner les efforts de la communauté internationale et renforcer la synergie en faveur de la paix ; adopter une approche intégrée et promouvoir la paix par le développement. La Chine poursuivra ses efforts inlassables pour contribuer au règlement de la question de Palestine.

Les dossiers Syrie-Israël et Liban-Israël sont des composantes importantes du processus de paix au Moyen-Orient. Il convient d'y accorder aussi une grande importance et de les faire progresser.

#### 4. Syrie

La question syrienne ne peut être résolue que par voie politique et diplomatique et il n'y a pas d'issue militaire. La Chine se réjouit de voir la démarche des pourparlers de paix à Genève et du dialogue d'Astana aboutir à des progrès encourageants en matière de processus politique et de cessation des hostilités et des violences en Syrie. La communauté internationale doit soutenir le rôle de l'ONU en tant que principal canal de médiation et veiller à ce que l'avenir de la Syrie soit décidé par le peuple syrien lui-même. Les parties au conflit syrien sont tenues, conformément aux dispositions de la résolution 2254 du Conseil de Sécurité, d'avancer dans la même direction et de parvenir à une solution politique qui tienne compte des préoccupations légitimes de toutes les parties à travers le dialogue et les négociations sous la médiation des Nations Unies. La cessation des hostilités et des violences est une garantie importante du règlement politique de la question syrienne. Toutes les parties concernées doivent prendre des actions concrètes pour améliorer la situation sur le terrain et créer des conditions extérieures favorables au dialogue et aux négociations de paix. Les parties syriennes concernées doivent prêter soutien et concours aux actions de l'ONU et de ses organismes humanitaires pour contribuer à l'apaisement de la situation humanitaire en Syrie. La communauté internationale doit observer des critères unifiés et renforcer la coordination pour combattre ensemble en Syrie toutes les organisations terroristes reconnues comme telles par le Conseil de Sécurité.

La Chine est toujours opposée à l'emploi d'armes chimiques en toute circonstance par un État, une organisation ou un individu quelconque pour quelque motif que ce soit. Elle préconise de mener une enquête impartiale et complète sur les attaques à l'arme chimique en Syrie et d'établir des conclusions basées sur des preuves irréfutables.

## **5. Iraq**

La Chine soutient la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi que les efforts du gouvernement iraquien visant à préserver la stabilité nationale et à lutter contre le terrorisme. Elle espère que les différentes parties iraquiennes profiteront de la libération de Mossoul pour poursuivre le dialogue politique inclusif et faire avancer la réconciliation politique. La Chine continuera à participer et à aider autant que possible à la reconstruction économique en Iraq.

## **6. Yémen**

La Chine soutient les efforts des différentes parties yéménites pour un règlement politique de la question du Yémen sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'ONU, de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre ainsi que du rapport final issu de la Conférence de dialogue national. Elle espère que les différentes parties yéménites parviendront rapidement, à travers le dialogue et les négociations, à une solution politique qui prenne en compte les préoccupations des uns et des autres, afin de réaliser au plus tôt la stabilité et le développement du pays.

## **7. Libye**

La Chine appuie les efforts de médiation conduits par l'ONU sur la question libyenne. La communauté internationale doit respecter et préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye et tenir le cap du règlement politique. L'avenir de la Libye doit être décidé par le peuple libyen lui-même. Il est essentiel de continuer à exhorter les différentes parties libyennes à aplanir leurs divergences à travers le dialogue et les négociations et à trouver par voie politique une solution qui tienne compte des intérêts des uns et des autres. La communauté internationale doit intensifier encore davantage la lutte contre le terrorisme, renforcer la coopération antiterroriste internationale et régionale et éviter que la Libye ne devienne un nouveau foyer du terrorisme international. Elle doit également accroître la coordination et la coopération avec les pays de la région pour trouver ensemble une solution durable à la question libyenne.

## **8. Question nucléaire iranienne**

Le Plan d'action global commun sur la question nucléaire iranienne contribue à la préservation du régime international de non-prolifération nucléaire et à la promotion de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, et



correspond aux intérêts communs de la communauté internationale. C'est un accord international conclu entre l'Iran et les six pays que sont la Chine, les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne et officiellement approuvé par le Conseil de Sécurité de l'ONU. Les différentes parties doivent continuer à raffermir la volonté politique, à s'acquitter fidèlement de leurs obligations, à résoudre adéquatement les divergences et à assurer une mise en œuvre durable, intégrale et effective du Plan d'action. La Chine entend continuer à travailler avec les autres parties dans une attitude objective, impartiale et responsable pour préserver et bien mettre en œuvre le Plan d'action.

## **9. Darfour du Soudan**

La Chine salue les efforts déployés par le gouvernement soudanais pour préserver la paix et la stabilité dans la région du Darfour, faire avancer le processus politique et favoriser le développement du Darfour. Depuis le début de l'année, la situation dans la région du Darfour a connu une amélioration et le Conseil de Sécurité des Nations Unies a réduit en conséquence les effectifs de l'Opération hybride de l'Union africaine et des Nations Unies au Darfour (MINUAD). La communauté internationale doit maintenir et valoriser pleinement le rôle essentiel du « mécanisme tripartite ONU-UA-gouvernement soudanais » et exhorter les autres parties du Darfour à se joindre rapidement au processus de dialogue politique en vue d'un règlement politique global de cette question. La communauté internationale est également appelée à aider le gouvernement soudanais à réaliser le développement au Darfour et à améliorer les conditions de vie de la population locale pour éliminer les causes profondes du conflit au Darfour.

## **10. Soudan du Sud**

La question du Soudan du Sud ne peut être réglée que par voie politique. L'urgence est que les différents groupes cessent immédiatement les hostilités et réalisent la réconciliation par un dialogue inclusif. La Chine soutient depuis toujours les solutions africaines aux problèmes africains et appuie le rôle essentiel de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur cette question et le travail de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). La communauté internationale doit continuer à appuyer les efforts de médiation des pays de la région et des organisations régionales, à œuvrer ensemble pour favoriser le dialogue et la réconciliation et à promouvoir le rétablissement de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud.

## **11. Somalie**

Grâce aux efforts conjoints des différentes parties, la Somalie a organisé les élections présidentielle et législatives dans de bonnes conditions et réalisé une transition politique en douceur, franchissant un nouveau pas important dans le processus de paix et de reconstruction. Dans le même temps, la Somalie demeure confrontée à de multiples défis sérieux pour réaliser la stabilité et le développement. La Chine est d'avis que la communauté internationale doit aider le gouvernement somalien à préserver la stabilité nationale, à renforcer ses capacités et à reconstruire le pays. La Chine soutient les opérations de maintien de la paix et d'assistance menées par l'ONU et l'UA en Somalie et l'accroissement de l'aide par les pays de la région à la Somalie. Elle entend travailler ensemble avec la communauté internationale pour continuer à jouer un rôle constructif en faveur de la réalisation de la paix et du développement en Somalie.

## **12. Mali**

La Chine suit de très près la situation au Mali et soutient fermement les efforts du gouvernement et du peuple maliens visant à défendre la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays. Elle se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, et encourage les parties maliennes à continuer à renforcer le dialogue et à accélérer le processus de paix et de réconciliation. La Chine salue et soutient les efforts des pays africains et ceux des organisations régionales pour préserver l'unité du Mali ainsi que la paix et la stabilité dans la région, et appelle la communauté internationale à porter une plus grande attention et accroître son engagement au Mali.

## **13. République démocratique du Congo**

La Chine soutient les efforts de dialogue déployés par les parties concernées de la République démocratique du Congo, attachées aux intérêts fondamentaux du pays et de la nation, pour régler leurs différends et préserver ensemble la paix chèrement acquise. La Chine estime que la communauté internationale et les Nations Unies doivent continuer à soutenir les parties concernées de la RDC dans la mise en œuvre de l'accord politique et le maintien de la sécurité et de la stabilité du pays, de même qu'à appuyer les efforts de coordination de l'UA et des organisations sous-régionales africaines en valorisant leurs atouts pour renforcer la coopération des pays de la région et relever ensemble les défis. La Chine entend œuvrer avec la communauté internationale pour continuer à jouer un rôle constructif en faveur de la réalisation de la stabilité durable et du développement en RDC.

## 14. Chypre

Fidèle à sa position objective et impartiale sur la question chypriote, la Chine estime qu'il faut trouver au plus vite, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et à travers le dialogue et les négociations entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque, une solution globale, juste et raisonnable pouvant résister à l'épreuve de l'histoire et correspondant aux intérêts des deux communautés. La Chine soutient les efforts des Nations Unies et de la communauté internationale visant à régler la question chypriote par voie de négociation, et entend continuer à appuyer le processus de négociation concerné et à jouer un rôle positif en vue d'un règlement rapide de cette question.

## VIII. Développement

### 1. Programme de développement durable à l'horizon 2030

La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) est aujourd'hui une mission centrale pour le développement mondial et une responsabilité partagée de la communauté internationale. Les différents pays doivent associer effectivement la mise en œuvre du Programme 2030 à l'exécution des stratégies nationales de développement, rechercher des progrès équilibrés sur les plans économique, social et environnemental, renforcer le partenariat mondial pour le développement et favoriser une architecture de coopération axée sur les Nations Unies et ayant la coopération Nord-Sud comme canal principal et la coopération Sud-Sud comme complément, de sorte à mobiliser efficacement les ressources mondiales pour le développement et à promouvoir inlassablement la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle mondiale, dans le but de réaliser un développement équitable, ouvert, global et innovant.

La Chine a enregistré des progrès importants dans la mise en œuvre sur tous les plans du Programme 2030. Elle a publié le *Plan national pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*, entamé la construction des zones modèles d'innovation pour la mise en œuvre du Programme 2030, et récolté les premiers fruits encourageants dans les domaines économique, social et environnemental. Dans le même temps, elle a poussé le G20 à élaborer et à appliquer activement le *Plan d'action du G20 pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*.

En mai dernier, la Chine a organisé avec succès le Forum « Ceinture et Route » pour la coopération internationale lors duquel elle est parvenue à des consensus importants avec les pays et organisations internationales concernés

sur le renforcement de la coopération dans le cadre de l'initiative « Ceinture et Route » et a avancé une série de mesures concrètes pour soutenir le développement durable des pays riverains. L'initiative « Ceinture et Route » et le Programme 2030, hautement convergents et visant tous les deux à promouvoir la coopération et le développement durable, peuvent être associés et se renforcer mutuellement. La Chine entend travailler ensemble avec les différentes parties dans le cadre de l'ONU, du G20 et de l'initiative « Ceinture et Route » pour apporter une contribution active à la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle mondiale.

## **2. Changement climatique**

Le changement climatique est un défi commun auquel fait face toute l'humanité. Pour le gouvernement chinois, la lutte contre le changement climatique est une exigence inhérente à la réalisation du développement durable et une responsabilité à assumer pour la construction d'une communauté de destin pour l'humanité. Le concept chinois de la civilisation écologique correspond à la tendance mondiale du développement vert, bas carbone et durable préconisée par l'*Accord de Paris*.

La Chine continuera à traduire en action le concept du développement innovant, coordonné, vert, ouvert et partagé, restera fidèle aux principes des « responsabilités communes mais différenciées », de l'équité et des capacités respectives et poursuivra les concertations et coordination étroites avec les différentes parties pour faire avancer les négociations post-COP21, promouvoir une mise en œuvre effective de l'*Accord de Paris* et faire progresser la lutte internationale contre le changement climatique.

## **3. Sécurité alimentaire**

La sécurité alimentaire est vitale pour l'humanité. La communauté internationale doit œuvrer énergiquement à la modernisation de l'agriculture, renforcer la coopération agricole, réduire le protectionnisme commercial, mettre en place un ordre équitable, rationnel, durable et stable dans le commerce agricole, et assurer ensemble la réalisation des objectifs de développement durable dans le secteur alimentaire et agricole. Les pays développés sont appelés à aider les pays en développement à améliorer la production agricole et à assurer la sécurité alimentaire. Et les pays en développement doivent donner la priorité aux questions alimentaire et agricole. En accordant une grande importance à la sécurité alimentaire, la Chine a encore réalisé de bonnes récoltes céréalières et continue à développer une agriculture respectueuse des écosystèmes. Dans le même temps, elle est activement

engagée dans la coopération internationale agricole et fournit des aides alimentaires d'urgence aux pays africains touchés par la famine.

#### **4. Financement du développement**

Le financement du développement est essentiel pour la mise en œuvre du Programme 2030. La communauté internationale doit travailler à la construction d'une économie mondiale ouverte, à la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement dans le monde et à la promotion de la croissance économique pour mieux garantir la mobilisation des ressources pour le développement dans le monde. Tous les pays ont à mettre en œuvre effectivement le *Consensus de Monterrey* et le *Programme d'action d'Addis-Abeba*. Les pays développés doivent assumer la responsabilité première en ce qui concerne le financement du développement, honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et fournir des assistances aux pays en développement en matière de fonds, de technologies, de renforcement des capacités, de réduction et d'annulation des dettes, et d'ouverture des marchés. La Chine continuera à mettre à profit le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, le Fonds d'aide à la coopération Sud-Sud et d'autres mécanismes pour apporter sa part de contribution au développement commun de tous les pays.

### **IX. Contrôle des armements, désarmement et non-prolifération**

#### **1. Question nucléaire**

La Chine préconise toujours activement l'interdiction définitive et complète et la destruction totale des armes nucléaires. Elle poursuit fermement une stratégie nucléaire d'autodéfense, observe fidèlement ses engagements de n'utiliser en premier les armes nucléaires à aucun moment et en aucune circonstance, et de renoncer inconditionnellement à l'emploi ou à la menace d'emploi des armes nucléaires contre les pays et régions sans armes nucléaires.

Elle estime qu'il faut faire de la sécurité universelle un objectif fondamental, préserver l'autorité et l'efficacité des mécanismes multilatéraux existants tels que la Conférence du Désarmement de Genève, respecter le principe de consensus et assurer une participation égale et large de tous les pays.

Le *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* (TNP), composante majeure du système de sécurité internationale de l'après-guerre et pierre angulaire du régime international de contrôle des armements et de non-prolifération, a joué un rôle important dans la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde. La Chine espère que toutes les parties pourront

préservé et renforcé ensemble l'autorité, l'universalité et l'efficacité du TNP pour promouvoir de manière équilibrée la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, afin d'approfondir davantage la gouvernance mondiale dans le domaine nucléaire. Elle appelle les États non parties au TNP à y adhérer rapidement en tant que pays non dotés d'armes nucléaires.

La Chine est l'un des premiers pays signataires du *Traité d'interdiction complète des essais nucléaires* (TICE). Elle défend constamment les buts et objectifs du TICE, observe fidèlement son engagement en matière de moratoire sur les essais nucléaires, participe dans une attitude constructive et pragmatique à tous les travaux de la Commission préparatoire pour l'Organisation du TICE et fait avancer à pas assurés le travail préparatoire au niveau national en vue de l'application du TICE. Elle entend continuer à œuvrer ensemble avec les différentes parties à construire les mécanismes du TICE en vue d'une entrée en vigueur rapide du TICE.

La Chine est fermement d'avis que la Conférence du Désarmement est la seule enceinte appropriée pour négocier un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Elle soutient la Conférence dans ses efforts pour parvenir par consensus à un plan de travail global et équilibré, afin d'entamer des travaux de fond comme la négociation d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable conformément au Rapport Shannon (CD/1299) et au mandat y figurant.

La Chine respecte et soutient toujours les efforts des pays concernés visant à établir des zones exemptes d'armes nucléaires ou d'armes de destruction massive en fonction des réalités régionales et sur la base d'un accord et des consultations volontaires. Elle a signé et ratifié tous les protocoles aux traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires ouverts à la signature.

Très attachée à la sécurité nucléaire, la Chine soutient le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le système international de sécurité nucléaire et a participé activement à tous les quatre sommets sur la sécurité nucléaire. Au troisième Sommet sur la sécurité nucléaire tenu en 2014, le Président chinois Xi Jinping a avancé un concept de sécurité nucléaire rationnel, coordonné et équilibré et préconisé l'instauration d'un système international de sécurité nucléaire fondé sur l'équité, la coopération et le gagnant-gagnant. Au quatrième Sommet sur la sécurité nucléaire tenu en 2016, il a mis en avant une série de propositions et d'initiatives sur le renforcement du système international de sécurité nucléaire et la promotion de la coopération internationale en la matière. Sur cette base, la Chine travaillera ensemble avec

la communauté internationale pour contribuer à une sécurité nucléaire renforcée dans le monde.

La sécurité est le préalable à l'exploitation et à l'utilisation de l'énergie nucléaire. La Chine soutient la communauté internationale dans ses efforts d'adopter des mesures effectives en vue du renforcement de la sécurité de l'énergie nucléaire et de favoriser activement la coopération internationale afin de promouvoir un développement sûr, sain et durable de l'énergie nucléaire.

## **2. Armes biologiques et chimiques**

La Chine soutient le renforcement continu de l'efficacité, de l'autorité et de l'universalité de la *Convention sur les armes chimiques* (CAC) et de la *Convention sur les armes biologiques* (CAB). Elle regrette que des pays détenteurs d'armes chimiques et ceux ayant abandonné des armes chimiques sur le territoire d'un autre État n'aient pas achevé la destruction de leurs armes chimiques dans les délais fixés par la CAC. Elle exhorte les pays concernés à redoubler d'efforts conformément aux résolutions pertinentes de la Conférence des États parties et du Conseil exécutif pour achever rapidement la destruction selon le calendrier prévu. Le processus de destruction, y compris la destruction des armes chimiques abandonnées, doit être surveillé de manière efficace par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Dans un esprit ouvert et pragmatique, la Chine entend travailler ensemble avec les autres États parties à la CAB pour faire aboutir la Conférence des États parties de cette année à des résultats encourageants, préserver le processus multilatéral de contrôle des armes biologiques et continuer à appuyer le rôle important de la CAB dans l'élimination des menaces des armes biologiques, la non-prolifération des armes biologiques et l'utilisation pacifique des sciences et technologies biologiques.

## **3. Non-prolifération**

La Chine s'oppose fermement à la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs. Pour atteindre les objectifs de la non-prolifération, les différents pays doivent œuvrer à un environnement sécuritaire international et régional marqué par la confiance mutuelle et la coopération pour éliminer les causes de la prolifération des ADM, rester attachés au règlement politique et diplomatique de ce problème, sauvegarder et renforcer effectivement le régime international de non-prolifération, gérer de manière équilibrée les rapports entre la non-prolifération et l'utilisation pacifique des sciences et technologies, et rejeter la pratique « deux poids, deux mesures ». La Chine est prête à renforcer les échanges et la coopération avec les différentes parties concernées pour promouvoir ensemble le processus international de non-

prolifération.

#### **4. Sécurité dans l'espace extra-atmosphérique**

Le gouvernement chinois préconise depuis toujours l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et s'oppose à la militarisation de l'espace et à la course aux armements dans l'espace. La Chine et la Russie ont soumis conjointement en 2008 à la Conférence du Désarmement un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, avant d'en présenter en juin 2014 une version amendée. En septembre 2015, en tenant compte de l'évolution de la situation dans l'espace extra-atmosphérique, les deux pays ont soumis à la Conférence du Désarmement un document de travail qui répondait aux questions soulevées par certains pays. La Chine appelle à l'ouverture rapide de négociations à la Conférence du Désarmement sur la base du projet sino-russe en vue de la conclusion d'un traité multilatéral sur le contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique, afin de préserver effectivement la paix, la sécurité et le développement durable à long terme dans l'espace. Pour faire avancer les discussions en la matière, la Chine et la Russie proposent que la présente session de l'Assemblée générale donne mandat pour créer un groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention de la course aux armements dans l'espace chargé notamment de mener des discussions approfondies sur des instruments juridiques internationaux concernés. La Chine préconise le principe d'« inclusivité et complémentarité » dans la promotion du processus de la prévention de la course aux armements et celui des mesures de transparence et de confiance dans l'espace. Des mesures de transparence et de confiance adéquates et faisables contribueront au renforcement de la confiance mutuelle, à la réduction des erreurs d'appréciation et à l'encadrement des activités dans l'espace, et favoriseront, dans une certaine mesure, la préservation de la sécurité dans l'espace. Elles pourront servir de complément au processus de la prévention de la militarisation de l'espace et de la course aux armements dans l'espace, mais elles ne pourront pas se substituer au processus du contrôle des armements dans l'espace.

#### **X. Droits de l'homme**

La pleine jouissance des droits de l'homme par le peuple est un objectif commun de l'humanité. Il faut promouvoir la cause des droits de l'homme, composante importante du développement socio-économique d'un pays, en tenant compte des conditions nationales et des besoins du peuple. Il n'existe pas dans le monde de voie de développement ni de modèle des droits de l'homme



universels. Chaque pays a le droit de faire son choix selon ses conditions réelles et ce choix doit être pleinement respecté par les autres.

La paix et le développement sont les droits de l'homme les plus importants. La démocratie et le bien-être de la population sont les deux aspects des droits de l'homme. La communauté internationale doit accorder une importance égale aux droits civils et politiques, aux droits économiques, sociaux et culturels, et au droit au développement, tenir compte des préoccupations des pays en développement, et les aider en priorité à éliminer la faim et la pauvreté et à réaliser le droit à la survie et au développement.

En matière de droits de l'homme, il y a toujours des progrès à faire. Les différents pays doivent engager un dialogue et une coopération constructifs sur la base de l'égalité et du respect mutuel, renforcer les échanges et l'inspiration mutuelle, régler adéquatement leurs divergences et s'abstenir de politiser la question des droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme et les autres organismes onusiens spécialisés dans ce domaine ont à observer scrupuleusement les buts et principes de la *Charte des Nations Unies*, à agir en conformité avec les principes d'impartialité, d'objectivité et de non-sélection et à promouvoir de façon équilibrée les deux catégories de droits de l'homme, pour contribuer au développement sain de la cause internationale des droits de l'homme.

## **XI. Finances de l'ONU**

Tous les États membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières définies dans la *Charte des Nations Unies* en payant intégralement, en temps voulu et sans conditions leurs contributions au budget de l'ONU et au financement des opérations de maintien de la paix conformément au principe de la capacité à payer fixé par les résolutions de l'Assemblée générale, pour permettre à l'ONU d'accomplir efficacement ses missions. Quant à l'utilisation des ressources de l'ONU, il convient de suivre le principe dit de « lier les ressources aux programmes », pour améliorer la gestion et l'efficacité de l'utilisation des ressources et renforcer la responsabilisation, en tenant pleinement compte des préoccupations et des exigences légitimes des pays en développement.

## **XII. État de droit aux niveaux national et international**

La réalisation de l'état de droit aux niveaux national et international représente un objectif poursuivi par tous les pays et la communauté internationale. S'agissant du renforcement de la légalité nationale, chaque pays

a le droit de choisir librement un modèle de l'état de droit adapté à ses réalités nationales, et les pays aux modèles différents doivent se témoigner mutuellement respect et tolérance, s'inspirer les uns des autres et œuvrer pour le développement commun. Le gouvernement chinois s'est fixé l'objectif de « renforcer l'état de droit en Chine » et travaille sur tous les plans à promouvoir la gouvernance du pays en vertu de la loi, pour que les lois soient faites dans un esprit scientifique et appliquées de façon rigoureuse, que la justice soit équitable et que la loi soit respectée par tous.

En ce qui concerne le renforcement de l'état de droit au niveau international, il faut préserver l'autorité de la *Charte des Nations Unies*, observer strictement les principes du droit international universellement reconnus tels que l'égalité souveraine entre les États et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, et promouvoir la démocratisation des relations internationales et la primauté du droit dans les relations internationales. Les pays sont tenus de préserver l'autorité du droit international, d'exercer leurs pouvoirs dans le respect du droit et de s'acquitter de bonne foi des obligations internationales. Les différents pays et organes judiciaires internationaux doivent veiller à une application égale et unifiée du droit international, respecter, en vertu du droit international, le droit de chaque pays de choisir librement les moyens de règlement des différends, et s'abstenir de toute pratique « deux poids, deux mesures » et de tout abus de procédure ou de droits.

### **XIII. Cour pénale internationale**

La Chine soutient les efforts de la communauté internationale visant à punir les graves crimes internationaux et à promouvoir la paix et la justice dans le monde. La Cour pénale internationale doit agir en conformité avec ses buts de promouvoir la paix et la sécurité internationales et de préserver le bien-être de l'humanité toute entière, travailler en coordination et coopération avec d'autres mécanismes internationaux et se garder de perturber les processus de paix concernés. La Chine espère que la Cour observera strictement le principe de la complémentarité, respectera effectivement la souveraineté judiciaire des États et exercera ses fonctions en vertu du droit et avec prudence afin de gagner largement la confiance et le respect de la communauté internationale grâce à un travail objectif et impartial.